[236r., 472.tif]

lut d'abord l'Ecrit par lequel les Etats repondent aux postulata du souverain f. 2,028,708. 36 3/4 Xrs dont les trois ordres superieurs suportent en aparence entr'eux et leurs sujets. f. 1,626,914. 51 3/4, puis vint la proposition de recevoir l'Université au nombre des Etats et de lui donner le droit de posseder en ne payant que l'impot simple. Quand mon tour vint, je soutins contre les avis precedents, que quiconque possede des biens fonds, doit avoir voix aux Etats, soit par lui même, soit par un representant. Que le but /: de Martini :/ est de procurer des revenus fixes a l'Université que ce but ne sera point rempli en lui donnant des biens fonds a administrer, parceque elle les administrera mal. Qu'il vaut mieux que son revenu fixe en argent soit assigné sur des baux de terres du domaine ou du fonds de religion a longs termes, qu'en tout cas, son Chancelier peut etre son representant. Le Pce Rosenberg fut de mon avis, le Cte Wenzel Sinzendorf aussi a peupres, et beaucoup d'autres, mais trop de voix avoit déja passées et la pluralité fut pour l'opinion confuse des Verordneten, de refuser voix et séance a l'Université, comme on l'avoit refusée a la Comp.[agni]e d'Eisenaerzt au sujet de Reichenau, il y a quelques années.